

PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Nous souhaitons vous fournir une meilleure explication de la façon dont fonctionne le système fédéral de justice criminelle. Ci-dessous figure une description de vos droits selon la loi fédérale, ainsi que des informations et des ressources qui vous sont disponibles en tant que victime d'un crime fédéral.

L'INVESTIGATION

Pendant l'investigation, vous serez, si vous en faites la demande, maintenu(e) informé(e) du statut de votre affaire. Une investigation fédérale peut être à la fois longue et complexe, et peut exiger la participation de plusieurs agences fédérales et locales. Vos intérêts sont importants pour nous, de même que votre coopération et votre assistance concernant votre affaire : vous jouez un rôle essentiel dans l'affaire et dans le système de justice criminelle. Votre agent de cas restera votre contact principal pendant toute la procédure. Nous vous encourageons à le contacter si vous avez des questions.

INFORMATIONS CONCERNANT LES VICTIMES

En tant que professionnels des forces de l'ordre fédérales, nous prêtons attention aux réactions que subissent souvent les victimes d'un crime. Nous savons que la plupart des gens ont au moins un type de réaction après avoir été mêlés à un crime ; colère, confusion et peur sont quelques-unes de ces réactions. D'autres réactions physiques et émotionnelles sont les suivantes :

Physiques : choc, manque d'énergie, difficultés pour manger ou dormir, nausées, anxiété, sueurs, respiration rapide, tension musculaire, rythme cardiaque accéléré, maux de tête, cauchemars.

Émotionnelles : incrédulité, honte, déni, dépression, mise en doute de sa foi, chagrin, sentiment d'impuissance.

Ces réactions sont normales et finiront par se dissiper. Cependant, une aide est disponible. Si vous avez des difficultés, votre agent de cas peut vous fournir des informations et des recommandations. Des informations sont disponibles en ligne à : victims.doi.gov, www.ncvc.org, www.trynova.org et sur de nombreux autres sites Web.

SI VOUS ÊTES BLESSÉ(E)

Si vous ne pouvez pas payer le montant de vos factures médicales, le Crime Victim Compensation Fund pourra peut-être vous aider. Pour plus d'informations, contactez votre agent de cas ou visitez www.crimevictims.gov. En outre, si quelqu'un est poursuivi dans votre affaire, avant de prononcer la sentence, le juge envisagera la restitution. La restitution est un paiement ordonné par le tribunal qui vous est versé par le condamné pour rembourser les frais qui vous ont été causés par le crime.

SI VOUS ÊTES MENACÉ(E) OU HARCELÉ(E)

Si vous êtes menacé(e) ou harcelé(e) en raison de votre coopération avec cette investigation, contactez immédiatement votre agent de cas pour envisager des mesures de protection.

SI DES BIENS MATÉRIELS ONT ÉTÉ VOLÉS

Nous espérons recouvrer les biens et, dans ce cas, nous ferons tout notre possible pour veiller à ce qu'ils vous soient restitués le plus rapidement

possible. Dans les cas où les biens matériels sont nécessaires en tant que pièces à conviction, ils seront gardés en lieu sûr jusqu'à être débloqués pour leur restitution. Une restitution peut également être ordonnée pour des biens non recouverts ou nécessitant des réparations.

USURPATION D'IDENTITÉ

Une usurpation d'identité a lieu lorsque quelqu'un utilise votre nom, votre adresse, votre numéro de sécurité sociale, votre numéro de compte bancaire ou de carte de crédit ou d'autres informations personnelles à votre insu pour ouvrir des comptes, commette une fraude ou d'autres délits. Si vous êtes victime d'une usurpation d'identité, prenez les mesures suivantes le plus rapidement possible :

1. Placez une alerte de fraude sur vos rapports de crédit et examinez vos rapports de crédit.
2. Fermez les comptes qui ont fait l'objet d'une activité irrégulière ou ont été frauduleusement ouverts.
3. Déposez un rapport auprès de la police locale ou de la police de la communauté où l'usurpation d'identité a eu lieu.
4. Déposer une plainte auprès de la Federal Trade Commission.

Gardez un registre contenant les détails de vos conversations et des copies de vos correspondances.

Parmi les ressources figurent www.IDTHEFT.gov, 1-887-ID-THEFT (1-877-438-4338).

et :

Identity Theft Resource Center

A Nonprofit Organization
PO Box 26833, San Diego, CA 92196 États-Unis
(858) 693-7935 Courriel : ltrc@idtheftcenter.org

Ressources générales supplémentaires :

victims.doi.gov
www.ncvc.org
www.trynova.org

VOS DROITS EN TANT QUE VICTIME D'UN CRIME FÉDÉRAL

En tant que victime d'un crime fédéral, vous avez
les droits suivants :

- ◇ Le droit d'être raisonnablement protégé de l'accusé.
- ◇ Le droit de recevoir un avis raisonnable, précis et opportun de toute instance judiciaire publique ou de toute procédure de libération conditionnelle concernant le crime, ou de toute libération ou évasion de l'accusé.
- ◇ Le droit d'assister aux instances judiciaires publiques, à moins que le tribunal, après avoir reçu des preuves indiscutables et convaincantes, détermine qu'un témoignage de la victime serait substantiellement affecté si la victime entendait un autre témoignage dans le cadre de cette instance.
- ◇ Le droit d'être raisonnablement entendu à toute instance publique dans le tribunal de district dans le cadre de la libération, du plaidoyer, [ou] de la détermination de la peine, ou de toute procédure de libération conditionnelle.
- ◇ Le droit de conférer avec le procureur du gouvernement dans l'affaire.

- ◇ Le droit à une restitution totale et rapide, comme prévu par la loi.
- ◇ Le droit à une procédure exempte de retards déraisonnables.
- ◇ Le droit d'être traité(e) avec impartialité et respect de la dignité et de la vie privée de la victime.

NUMÉROS IMPORTANTS AGENT DE CAS

(Nom)

(Bureau/Office)

(Numéro de téléphone)

(Numéro de rapport)

(Nom du condamné, si connu)

COORDINATEUR DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES

(Nom)

(Numéro de téléphone)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Informations pour les victimes de crimes



victims.doi.gov

U.S. Department of the Interior
Programme d'assistance aux victimes

1849 "C" St., NW
Mail Stop 7354
Washington, DC 20240 États-Unis

Téléphone : 1-877-246-1373
Télécopie : 202-208-3421

Courriel :
DOI_Watch_Office@ios.doi.gov

